



La Lettre

FRANÇOISE LABORDE
SÉNATRICE PRG DE LA HAUTE-GARONNE

LA DICTATURE DE L'INSTANT

► **éditorial** **Les progrès de nos modes de communication** ont rapidement impacté notre façon de travailler et de percevoir le travail des autres. Tout doit aller de plus en plus vite, la réactivité immédiate est bien souvent assimilée, à tort, à de l'efficacité ou du professionnalisme.

Il en va de même pour le travail parlementaire. Aujourd'hui, à peine l'idée d'une proposition de loi est-elle émise à haute voix, que l'on voit des lobbys s'organiser ou des opposants se dresser. Cette culture de l'immédiateté entraîne parfois une grande confusion. L'information que l'on croyait inédite un jour est déjà dépassée le lendemain, voire contredite par une dépêche tombée dans la nuit. Nous pouvons nous accorder sur le fait que l'élément qui manque le plus à nos réflexions est le temps !

Nous accorder plus de temps, c'est justement l'objet d'une proposition de loi formulée par mon groupe parlementaire, le RDSE. Il s'agit d'allouer un délai supplémentaire d'un an aux intercommunalités qui, dans le cadre de la rationalisation des schémas intercommunaux, souhaiteraient plus de temps afin de pouvoir finaliser leur fusion avec les collectivités voisines. (p 2).

Du temps pour redonner leurs places aux valeurs humanistes, c'est aussi ce que demandent nos concitoyens. Les manifestations publiques se multiplient sous de nouvelles formes. De ce foisonnement il faut retenir la volonté d'un retour à l'essentiel et surtout le désir de susciter l'espoir pour les jeunes générations, une façon différente de faire de la politique.

Je fais confiance dans le travail de mes collègues députés qui ont à voter en premier sur le projet de loi « Travail » présenté par le Gouvernement. Pour ma part, j'y serai attentive, j'ai déjà formulé une question à Mme La Ministre au sujet de l'article 6 relatif à la laïcité dans l'entreprise (p.2).

Plusieurs autres textes importants sont en examen au Sénat dont celui relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine pour lequel je suis intervenue en discussion générale, en tant que présidente du groupe d'études sur les arts de la scène, de la rue et des festivals en région (p 3).

Le **Projet de loi pour une République Numérique** est également suivi de près par les acteurs de cette nouvelle industrie porteuse d'emploi.

Comme toujours, vous retrouverez mes questions écrites inspirées des sollicitations qui me parviennent ou de l'actualité de notre département (p 4) ainsi que les focus de mon agenda en Haute-Garonne.


Bonne lecture !

Françoise Laborde

Cession annoncée de la moitié du capital de RTE – Réseau de Transport d'Electricité

En réaction à l'annonce de la cession de la moitié du capital de Réseau de transport d'électricité (RTE), filiale à 100 % d'Électricité de France dont la valeur est estimée à cinq milliards d'euros, j'ai adressé une question au Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Ces recettes seraient sans doute bienvenues pour EDF, la société mère, mais c'est une opération à haut risque. RTE fournit l'électricité sur tout notre territoire, grâce au réseau haute et très haute tension dont elle assure l'entretien, l'exploitation et le développement, garantissant la sécurité d'alimentation en électricité de notre pays. Je m'inquiète des conséquences désastreuses que pourrait avoir cette cession si le capital du réseau tombait entre les mains d'opérateurs, publics ou privés, européens ou extra européens. La maîtrise de ce réseau est stratégique pour la France et relève des missions régaliennes de la puissance publique. La perspective de cette opération financière soulève deux questions principales : l'autonomie et la sécurité énergétique de notre pays par la maîtrise du réseau.

La fourniture continue d'électricité garantit la vie de notre économie et des entreprises, l'égal accès des citoyens et des entreprises à ce service, partout sur notre territoire.

Une logique de long terme doit être privilégiée pour soutenir les lourds investissements dans les infrastructures à plus de dix ans. Le contrôle de RTE restera-t-il entre les mains d'opérateurs publics français ? Des participations croisées sont-elles prévues avec les réseaux européens ? Une solution alternative pour rétablir la situation financière d'EDF serait de revendre les nombreuses usines à charbon détenues à travers le monde. Cette décision serait cohérente avec les objectifs de développement durable que le Gouvernement s'est fixé, fin 2015, lors de la conférence de Paris dite COP21. 

► le chiffre

20 mars

Lancement du

PRINTEMPS RÉPUBLICAIN

@printempsrepub

SIGNEZ LE MANIFESTE !



PROPOSITION DE LOI RDSE RELATIVE AU DÉLAI D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES INTERCOMMUNALITÉS



› **C'**est à l'initiative de mon groupe parlementaire, constatant les difficultés rencontrées par les élus sur le terrain, que mes collègues et moi avons déposé une proposition pour adapter la loi NOTRe aux contraintes de nos territoires et donner un délai d'un an supplémentaire pour organiser l'application des schémas des nouvelles intercommunalités.

Par un article unique, elle prévoit « un délai d'un an supplémentaire pour la mise en oeuvre des nouvelles intercommunalités, si la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le propose

dans un vote à la majorité simple. Dans ce cas, le préfet devra différer du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018 la date d'entrée en vigueur de l'arrêté portant création, fusion, ou modification du périmètre des nouvelles intercommunalités, afin de mieux tenir compte des contraintes locales ».


Aucun délai n'est en effet prévu pour la mise en oeuvre de l'arrêté fixant les nouveaux périmètres des intercommunalités, alors même qu'il implique une harmonisation conséquente en termes de compétences, de fiscalité, de ressources humaines et de logistique.

Des questions telles que la difficulté de fusionner des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité additionnelle avec des établissements publics de coopération intercommunale relevant de la taxe professionnelle unique, de fusionner des établissements publics de coopération intercommunale aux compétences très différentes...

justifient amplement qu'une fois les schémas validés dans les délais légaux, davantage de liberté soit laissée aux collectivités pour organiser administrativement et techniquement leurs fusions.

Le Sénat a examiné ce texte lors de la séance publique du 7 avril, dans le cadre de l'espace réservé au groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen. **A une très large majorité de 203 voix contre 119**, le Sénat a adopté notre proposition de loi, cependant votée contre l'avis du gouvernement, je le regrette car il s'agit tout simplement d'une mesure de facilitation ne remettant pas en cause les principes de la loi NOTRe.

Quel avenir pour cette PPL ? Examinée dans le cadre d'un « espace réservé aux groupes parlementaires », cette proposition de loi ne suivra pas la navette législative classique. Pour être adoptée par l'Assemblée, elle devra être déposée par un(e) député(e) et connaître le même cheminement qu'au Sénat.

Je vous invite à consulter toute l'actualité à ce sujet sur mon site. 

PROJET DE LOI TRAVAIL : DROIT DU TRAVAIL ET CONVICTIIONS RELIGIEUSES

› **L**e jeudi 17 mars, semaine précédent la présentation en Conseil des Ministres de la version 2 du projet de loi El Khomri, j'ai interrogé la Ministre du Travail concernant l'article 1^{er} de son avant projet de loi :

« À l'heure actuelle, l'avant-projet de loi contiendrait toujours un article 6, dont on parle très peu, et qui n'est pas sans poser de sérieuses difficultés, pour ne pas dire davantage, à ce stade de la procédure. Cet article prévoit que la « liberté du salarié de manifester ses convictions, y compris religieuses, ne peut connaître de restrictions que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché ».

Contrairement à ce qui est avancé, cet article ne s'inspire pas des recommandations du rapport Badinter sur la réforme du droit du travail, lequel était désireux de faire entrer la laïcité dans le code du travail.

En effet, la formulation retenue ne favorisera pas le principe de laïcité. Au contraire, elle entraînera une multiplication des demandes à caractère religieux dans l'entreprise et des contentieux motivés par cette nouvelle insécurité juridique.

Selon une étude récente publiée par l'Observatoire du fait religieux en entreprise, le nombre de conflits impliquant des demandes liées au fait religieux a doublé en un an, au point que « ces conflits entravent la cohésion des équipes et peuvent engendrer un climat délétère au sein de l'entreprise ». En 2011, le Haut Conseil à l'Intégration, le HCI, avait déjà fait le même constat. À défaut d'instaurer la neutralité religieuse en entreprise, position qui est la mienne, votre projet de loi devrait à tout le moins ne rien dire sur cette question et laisser toute liberté aux entreprises de se doter d'un règlement intérieur organisant la neutralité religieuse, politique et philosophique, comme l'a déjà fait, par exemple, le groupe Paprec.

Madame la Ministre, il est regrettable de constater que, tel qu'il est actuellement rédigé, l'article 6 est une porte ouverte aux revendications communautaristes au sein même des entreprises.


Quelle interprétation faites-vous de cet article ? Est-il encore possible que vous reveniez sur sa rédaction avant la présentation du texte en Conseil des Ministres, ou bien faudra-t-il que le débat ait lieu devant le Parlement ? »

Cet article a finalement été retiré du projet de loi, mais je resterai vigilante.

cf la réponse de la Ministre sur mon site. 

PROJET DE LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE



➤ La première lecture de ce texte s'est achevée au Sénat par le vote du 3 mai. La généralisation de l'usage de l'ordinateur personnel, de l'Internet, des réseaux sociaux et nouveaux supports mobiles constitue une « **révolution numérique** » dans toutes les facettes de notre société : éducation, communication, accès aux savoirs, sciences, économie, éthique,... Le numérique et ses usages transforment notre vie, redéfinissent espaces publics et privés, lien social,... Menace ou opportunité ? Pour préparer cette loi, **une consultation directe d'une ampleur inédite, a été menée auprès des internautes** pendant un an. Le Gouvernement s'est inspiré des 4 000 contributions reçues pour élaborer ce texte collaboratif et anticiper les défis du numérique. **Faire de la France une « République numérique »** dont la devise serait : Liberté d'innover, Égalité des droits, Fraternité, Accessibilité à tous, Exemplarité d'un État qui se modernise. Fin 2015, le projet de loi issu de cette consultation a fait l'objet d'une relecture publique par les internautes qui ont amendé le texte en ligne. En voici les **grands principes** : neutralité du net, portabilité des données, droit au maintien de la connexion, confidentialité des correspondances privées, droit à l'oubli des mineurs, ouverture des données publiques, mort numérique, ouverture des algorithmes publics ou encore reconnaissance des compétitions de jeux vidéo,... Il comporte **3 volets** : **la circulation des données et du savoir, la protection des citoyens dans la société numérique, l'accès de tous au numérique.** **J'ai déposé plusieurs amendements : l'un oblige les prestataires de vente en ligne sur internet à demander l'accord du consommateur pour conserver ses coordonnées bancaires**, difficile quand les prestataires ont installé leurs filiales à l'étranger, l'autre prévoit la désignation obligatoire d'un correspondant informatique et libertés dans les organismes ou autorités publics et administrations. Enfin, je défends l'exception de panorama, telle qu'introduite dans le texte par l'Assemblée, mais pas son extension, et je soutiens le TDM - Text and Data Mining - très attendu par le secteur de la recherche (articles 17 et 18) visant à ouvrir l'accès aux publications scientifiques. Retrouvez l'ensemble du dossier législatif et la discussion des amendements sur mon site. 

BIODIVERSITÉ, ABEILLES ET USAGE DES NÉONICOTINOÏDES

➤ Lors de l'examen du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, en première lecture au Sénat, un grand nombre de messages me sont parvenus d'habitants de la Haute-Garonne, inquiets des conséquences de l'usage de néonicotinoïdes sur les abeilles. Cette forte mobilisation, avec les apiculteurs de notre région, reflète une vive inquiétude sur le territoire national, face aux pratiques de l'industrie pétrochimique qui fabrique les pesticides et aux conséquences de leur usage sur la santé publique, sur la faune et la flore.

L'interdiction des néonicotinoïdes avait été insérée par les députés invoquant les effets sur la mortalité des pollinisateurs et la santé humaine, contre l'avis du gouvernement qui considère que « le cadre européen ne permet pas une interdiction aussi stricte ».

Pour tenir compte de l'étude de l'ANSES de janvier 2016, une position équilibrée a été adoptée par le Sénat, que je partage.

Un arrêté du Ministre chargé de l'agriculture déterminera les conditions d'utilisation des produits contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes, afin de tenir compte de cet avis et des conséquences sur la production agricole au regard des alternatives de protection des cultures disponibles. J'ai voté en faveur de cet amendement du groupe socialiste. Il a été soutenu par 105 sénateurs du Groupe Les Républicains, tous les sénateurs socialistes, 34 du groupe UDI, 16 du groupe RDSE et l'ensemble du groupe écologiste.


Bien que ces dispositions ne trouveront à s'appliquer qu'au niveau national, elles permettent d'établir une position forte de la France pour une évolution du droit européen en ce sens. D'autres avancées devraient aussi être confirmées après le vote en 2^e lecture du texte qui a lieu au moment où cette lettre est imprimée.

PROJET DE LOI RELATIF À LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION, À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE

➤ Ce texte est concentré autour de quatre priorités fortes :

- La libre création des œuvres et la libre programmation des spectacles,
- Les nouveaux usages numériques : le texte modernise les relations entre acteurs des filières musicales et cinématographiques pour assurer leur meilleur équilibre et vise à favoriser l'accessibilité aux livres.
- Les patrimoines : le projet de loi vise à conforter et moderniser leur protection en simplifiant le droit des espaces protégés, tout en le rendant plus intelligible pour les citoyens en consacrant la notion de Cité historique. Il ambitionne également de renforcer l'efficacité de la politique de l'archéologie, notamment préventive, et la légitimité de la protection du patrimoine archéologique.
- Le projet de loi énonce enfin une ambition nouvelle pour l'architecture, en rappelant l'enjeu de la qualité architecturale, qui constitue le cadre de vie des Français.

Je suis intervenue en séance publique lors de la première lecture : [...] « Concernant le patrimoine et l'architecture, nous souhaitons maintenir et renforcer un haut niveau de création architecturale en France mais qui ne doit pas se faire au détriment des professions du bâtiment, de l'expertise topographique, et de l'accès à la propriété, surtout dans les territoires ruraux où le prix du foncier est faible et doit le rester. » [...]

Retrouvez l'intégralité de mon intervention sur mon site internet. 

MÉDECINS DE CAMPAGNE

► Un débat sur l'offre de soins dans les territoires ruraux a été mis à l'ordre du jour du Sénat à la demande du groupe RDSE, le 17 mars. Dans mon intervention, j'ai rappelé que si la France n'a jamais eu autant de médecins, leur présence sur le territoire est très inégalement répartie. La désertification médicale touche les territoires ruraux isolés mais aussi des villes moyennes et des métropoles.

En cause : le vieillissement des praticiens, la difficulté à trouver des remplaçants, la fuite de 25% des médecins nouvellement diplômés vers d'autres professions et leurs hésitations à s'installer dans les zones rurales où le bureau de poste, l'école et les petits commerces ont trop souvent disparu.

Confident, assistant social, soignant aussi bien de l'âme que du corps, le médecin de

campagne, comme en témoigne le film de Thomas Lilti sorti sur les écrans il y a peu, est malheureusement une espèce en voie de disparition, tout comme les maternités de proximité. La fermeture de ces structures oblige les femmes à parcourir jusqu'à une heure de route pour aller accoucher, aggravant les inégalités territoriales dans l'accès aux soins, mettant en danger leur sécurité et celle des nouveau-nés.

Maintenir une offre de soins satisfaisante sur notre territoire est une nécessité. Des initiatives locales tentent de remédier à cette pénurie : opération « SOS Villages », offres d'emploi de médecin sur trocudoc.com, organisation de généralistes datings ou encore l'Instal'box... Si ces initiatives locales prêtent à sourire, elles reflètent une situation dramatique

pour les communes rurales. La lutte contre la désertification médicale est l'une des préoccupations du Gouvernement traduite dans le pacte territoire-santé lancé fin 2012. Il a permis l'installation de 500 professionnels dans des territoires manquant de médecins et en prévoit 1000 supplémentaires d'ici 2017. Il prévoit l'augmentation du numerus clausus dans dix régions, le développement de la télé-médecine. Mais ces mesures suffiront-elles à lutter contre les déserts médicaux ? Si nous nous réjouissons de la création des groupements hospitaliers de territoire, nous nous inquiétons de la faible part des élus locaux dans leur gouvernance. Ils ont pourtant une connaissance très précise de leurs territoires et de leurs besoins en santé ?

[Lire la suite sur mon site.](#)

VIE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Fusion d'intercommunalités n'ayant pas les mêmes compétences

► Interpellée par des élus, j'ai interrogé le ministre de l'intérieur, sur la question des conditions de la fusion d'intercommunalités n'ayant pas les mêmes compétences. Comment procéder quand une commune de la Haute-Garonne, membre d'une intercommunalité de petite taille doit fusionner avec une intercommunalité plus importante n'ayant pas la compétence « scolaire ». Auparavant les communes regroupées en RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) avaient organisé les transports et les centres de loisirs en fonction de leur intercommunalité. Les services de la préfecture préconisent de faire porter cette compétence à nouveau sur chacune des différentes communes concernées. Par quelle entité et de quelle façon sera financée la compétence scolaire, considérant que jusqu'à présent elle était financée par l'intercommunalité qui sera fusionnée ? Les communes doivent-elles créer un syndicat intercommunal à vocation unique - SIVU - pour organiser le maintien de ce service ? Bien que contraire à l'esprit de la loi, cette éventualité semble être la seule opportunité valable pour maintenir un niveau de service de qualité auprès des citoyens. (en attente de réponse)

Représentation des communes les plus petites au sein des conseils communautaires.

► J'ai interpellé la Ministre de la décentralisation sur la représentation

des plus petites communes dans les conseils communautaires. Les interco composées en partie de communes rurales ont sollicité la possibilité de constituer leurs assemblées sur un système de représentativité « dérogatoire », les communes les plus petites ont au moins deux délégués au conseil communautaire, élus au suffrage universel direct. Ils ont débuté leur mandat au sein des différentes communautés de communes. Or, si la loi NOTRe permet une issue administrative favorable dans les grandes intercommunalités, il n'en va pas de même pour le système de représentativité des plus petites communes, qui passent de deux à un délégué seulement. **La question de la représentation des communes rurales au sein des intercommunalités, se pose très clairement tout comme celle de l'interruption soudaine du mandat de délégués communautaires, élus en 2014 jusqu'en 2020... moins de deux ans après leur élection, des élus du suffrage universel se verront retirer leur mandat de conseiller communautaire le 31 12 2016 à minuit. Cette situation inédite suscite des interrogations.** Raccourcir dans de telles conditions un mandat pose problème. Les préfets ont proposé des schémas sans notifier aux conseillers municipaux les conséquences sur la composition des conseils communautaires au 1^{er} janvier 2017. Ma question est simple : oui ou non, allez-vous donner des instructions aux préfets pour qu'ils informent les élus et les collectivités concernés ?

[Voir «Gouvernance intercommunale» sur mon site](#)

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

► Parmi les questions que j'ai adressées au gouvernement, consultables sur mon site, ces thématiques ont été abordées :

- Conditions d'accueil des migrants et réfugiés en provenance de zones de guerre, sur notre territoire et au sein de nos collectivités locales.
- Nécessité et urgence d'améliorer la Médecine du Travail pour les personnels de l'Education nationale, tout au long de leur carrière. Mission impossible, avec un praticien pour 15 000 enseignants ! Les causes en sont la pénurie de médecins de prévention et le manque de moyens de financement, à

- revoir lors de l'examen de la Loi Travail.
- Les préoccupations des personnels de Pôle emploi Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon, concernant les conséquences des réformes imminentes de ses agences pour les usagers et les personnels. Voir sur mon site l'article concernant ma rencontre avec **Serge Lemaître** le Directeur régional.
- Intervention lors du débat sur la déontologie, droits et obligations des fonctionnaires.

[Cf autres questions sur mon site](#)



Réunion à la CCVA à Auterive.

↳ Lors de notre élection au Sénat, **Claude Raynal** et moi-même avons pris l'engagement auprès des élus de la Haute Garonne, d'organiser des réunions d'information et d'échanges dans toutes les communautés de communes de notre département.

RÉUNIONS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA HAUTE-GARONNE

Ces rencontres se poursuivent se poursuivent sur l'ensemble du département. Il s'agit de réunions proposées à l'ensemble des élus du territoire concerné, sans thématique imposée. Bien évidemment, les principaux sujets évoqués concernent les préoccupations financières des élus : baisse des subventions aux collectivités, Réforme de la DGF, la rationalisation du schéma intercommunal et son incidence sur la gestion et le mode de représentativité des communes, la pression

croissante des normes, accessibilité des bâtiments communaux, ... Nous apportons un éclairage sur certains sujets, ces rencontres sont aussi pour nous l'occasion de dégager des sujets afin de saisir le gouvernement par le biais soit des Questions Ecrites, soit des Questions d'Actualité au Gouvernement.

Mon assistante, Sandrine, se tient à votre disposition pour programmer une visite en fonction du calendrier établi avec mon collègue. N'hésitez pas à la contacter par mail: francoise.laborde31@orange.fr ou téléphone 05 61 13 28 90.

99^{ème} CONGRÈS ET DES PRÉSIDENTS
DES MAIRES



99^{ème} Congrès des Maires et Présidents de Communautés du 31 mai au 2 juin 2016

Suite aux événements dramatiques du 13 novembre 2015, l'Association des Maires de France avait décidé le report de 6 mois de son Congrès annuel. Malgré les circonstances qui ont conduit à ce décalage, c'est avec plaisir que l'ensemble des Sénateurs de la Haute-Garonne recevront, comme à leur habitude, les élus de la délégation conduite par **Jean-Louis Puisségur**, Président de l'AMF 31, et sa précieuse équipe, **le mercredi 1^{er} juin**. Une visite du Sénat est prévue et ce moment convivial sera suivi par un dîner.

CONFÉRENCE « LAÏCITÉ ET COLLECTIVITÉS LOCALES » ORGANISÉE PAR L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE LE 19 FÉVRIER À SAINT JEAN»

↳ J'étais invitée de l'A.T.D. pour animer aux côtés de **Jean Michel Ducomte** conférence sur les principes juridiques de la laïcité afin de proposer des réponses aux problématiques qui peuvent apparaître dans la gestion des services publics. Cette thématique était illustrée par la restitution d'une enquête menée par l'Association des Petites Villes de France.

M. Erwann Calvez, Chargé de mission, présentait les questions et préoccupations des élus dans leur quotidien sur des thématiques aussi diverses que : le financement des associations, les lieux de sépultures, les cantines ou les activités périscolaires. Vous retrouverez l'intégralité de mon intervention sur mon site internet.



30 janvier COLLOQUE SÉNAT

J'ai organisé un colloque sur « La lutte contre les fondamentalismes et les intégrismes : quelles actions mener ? » en partenariat avec l'association EGALÉ – Egalité Laïcité Europe – dont vous trouverez le programme, la liste des intervenants ainsi que les retranscriptions audios sur mon site. Ces débats étaient dramatiquement ancrés dans l'actualité de l'année 2015, un an après les massacres de Charlie Hebdo, de l'Hyper Casher et deux mois après ceux de Saint-Denis et du Bataclan, le 13 novembre, à Paris. Objectif de ces échanges : dresser des pistes concrètes d'actions contre la radicalisation et les intégrismes, à tous les échelons de la société : élus locaux, institutions, acteurs associatifs et socio-économiques, personnels médicaux et éducatifs, citoyens.



30 janvier

au long de la journée. J'étais invitée à ouvrir la conférence du soir aux côtés des représentantes d'Artémisia, association qui oeuvre en faveur de l'égalité, et de M. Jean Epstein, sociologue. Vous retrouverez le texte de mon intervention sur mon site internet.

14 avril INAUGURATION MONDONVILLE

Moment fort dans la vie d'une commune, l'inauguration d'une Mairie est toujours empreinte de solennité. Il s'agissait pour **Edmond Desclaux** de clore un dossier ouvert il y a plusieurs années et pour lequel il s'est beaucoup investi. Aujourd'hui les mondonvillois sont dotés d'un nouvel équipement public de qualité où la « Maison du Peuple » jouxte la « Maison de la Culture ». En effet, la Médiathèque de la commune est accessible par l'Hôtel de ville. Un magnifique parvis et un jardin public donnent la touche finale à ce coeur de village rénové.

1er avril CONFÉRENCE ÉGALITÉ COLOMIERS

Chaque année, la Mairie de Colomiers propose une journée de formation à l'ensemble de son personnel « Petite Enfance ». Cette année, c'est le thème de l'égalité filles garçons qui a été choisi pour servir de point de départ aux réflexions et réunions organisées tout



1er avril



14 avril

À VOS AGENDAS ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

» FIN MAI :

Deuxième lecture du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.
Suite de la proposition de loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias.
Examen de la proposition de loi sur le renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils. Proposition de loi tendant à assurer la transparence financière et fiscale des entreprises à vocation internationale, proposition de loi visant à associer les parlementaires à la vie institutionnelle locale, proposition de résolution pour l'instauration d'un revenu de base.

» JUIN :

Projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, projet de loi pour l'Égalité et la citoyenneté.

Agenda à retrouver aussi sur le site 

TOUJOURS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS

Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre. Si vous souhaitez organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine Da Paré-Magueur pour convenir d'une date au 05 61 13 28 90.

Attachée à rendre compte à l'ensemble des élus de mon action en toute transparence, vous trouverez sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui composent mon actualité parlementaire.

Dorénavant, une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique sera privilégiée, c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : francoise.laborde31@orange.fr

Dotation parlementaire à quoi ça sert ?

Vous trouverez le détail des bénéficiaires pour l'année 2016 sur mon site internet : rubrique réserve parlementaire



TOULOUSE :
Sandrine DA PARE-MAGUEUR
Tél. 05 61 13 28 90
116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE
Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :
Florence FAYE
Tél. 01 42 34 30 73
15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06
Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :
Equipe parlementaire

 www.francoiselaborde.fr
Abonnez-vous à la lettre d'information